

# Aide à l'installation d'entreprises de travaux forestiers manuels

## REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

### Présentation du dispositif

Le soutien de la Région vise à consolider la situation des entreprises de travaux forestiers manuels qui s'installent afin de consolider leur trésorerie en faisant également effet levier sur d'éventuels emprunts bancaires pour financer les investissements liés à l'installation.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises dont l'activité dans le domaine des travaux sylvicoles manuels et de l'exploitation forestière manuelle est permanente ou majoritaire (en termes de chiffre d'affaires), et ayant leur siège social en Bourgogne-Franche-Comté.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Cette aide à l'installation est restreinte aux entreprises qui démarrent leur activité d'entrepreneurs de travaux forestiers (installation ou changement d'activité majoritaire).

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles les micro-entreprises ou auto-entreprises.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Aide sous forme d'avance remboursable à taux zéro, sans garantie, variable entre 2 000 € et 20 000 €.

Le montant de l'avance remboursable ne pourra être supérieur à la somme des apports justifiés par les porteurs de projet et des prêts bancaires (crédit-bail inclus)

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Région via sa plateforme en ligne.

---

## Organisme

### REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**

4 sq Castan

CS 51857

25031 BESANÇON Cedex

Téléphone : 0 970 289 000

---

## Déposer son dossier

- <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=FB-ETF2>